

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BEAUME-DROBIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

n° C-200901-12

du 29 janvier 2009

L'an deux mille neuf, le vingt neuf du mois de janvier, à dix huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle communautaire de Planzolles, sous la présidence de Madame Françoise POUJADE, Présidente.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Pascal WALDSCHMIDT, Jean Rémi DURAND GASSELIN, Alain MAHEY, Christian FAUGIER, Marie Christine DETE, Jean PASCAL, Marie Thérèse OZIOL (pouvoir de Paul BOYER), Marie Claire PAQUELET GARDES, Nathalie TOURRE, Nathalie TOURRE (pouvoir de Christine SEON), Francis PLANCHER, Marie Hélène POUZACHE, Bernard SAISON, Bernard SAISON (Pouvoir de Philippe GILLES), Jean Pierre LAPORTE, Mireille AREVELO, Jean Luc TOURREL, Nicole BISCAREL, Philippe BROT, Stéphane REBOUL, Jean Luc VALETTE, Jean Paul ROBERT (pouvoir de Jean Philippe BLANC), Denise FERRARI, Hubert LEPOITEVIN, Dominique BROUSSE, Patrick PERNEL, Michel VOYANT, Françoise POUJADE, Nathalie SUSSELIN, Gérard MARTIN, Régine LEMESRE, Francine CALIPPE, Laurent FARGIER, Elisabeth CHAINE, Christian MOYERSOEN, Patrick MICHEL, Jack ZMINKA, Roland REY, Marc MINETTO, Lorraine CHENOT, Bernard BONIN, Bernard BONIN (pouvoir de Christelle MONTEREMAL), Alexandre FAURE.

A été élu secrétaire : Jean PASCAL

Ont assisté à la réunion, sans voix délibérative : Jacqueline MIELLE, Luc PARMENTIER, Gaston JAMBOIS, Francine LACOUR.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer

Objet : REPRESENTATION « ARDECHE PLEIN SUD » & « UDOTSI »

La présidente rappelle les diverses délibérations prises ce jour relatives au mode de gestion de l'office intercommunal du tourisme du Pays Beaume-Drobie.

Elle invite le conseil communautaire à se prononcer sur l'opportunité de renoncer à assurer lui-même la représentation du service « tourisme » auprès des associations spécialisées en ce domaine auxquelles la collectivité intercommunal adhère, à savoir d'une part l'union départementale des offices de tourisme et syndicats d'initiative et d'autre part la fédération locale des offices de tourisme « Ardèche plein sud », dont le périmètre correspond à celui du Territoire d'Accueil et de Consommation Touristique (TACT - déclinaison locale de l'Agence de développement touristique de l'Ardèche, ex-Comité départemental du tourisme).

Elle propose que cette représentation soit déléguée au conseil d'exploitation de la régie autonome « Office intercommunal du tourisme », sous réserve que, dès lors que cette représentation est suffisante, le principe de quasi-parité mis en œuvre pour la composition dudit conseil d'exploitation soit respecté.

Le conseil communautaire,

Ouïe l'exposé de sa présidente,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de souscrire à la proposition de la présidente relative à la représentation de l'office intercommunal de tourisme du Pays Beaume-Drobie au sein du réseau local d'offices du tourisme « Ardèche plein sud » et de l'union départementale des offices de tourisme et syndicats d'initiative ;

DECIDE, à l'unanimité, que cette décision prendra effet dès lors que les deux collègues du conseil d'exploitation de l'office intercommunal de tourisme du Pays Beaume-Drobie seront effectivement en place.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

La Présidente,

Françoise POUJADE,